



Région Limousin

Voyages vers " l'innovation en bibliothèque" 3 La charte Bib'lib, l'application Storit

La charte Bib'lib

Place à la conférence inaugurale : en l'absence de l'intervenant initialement prévu soit Monsieur Pascal Picq, nous assistons à la présentation de la charte Bib'lib, initiée en 2015 et qui affirme huit droits fondamentaux que chaque citoyen doit pouvoir pleinement exercer au sein des bibliothèques.

En juin 2016 le bilan est le suivant : 15 bibliothèques ont adhéré à la charte et 4 établissements sont en cours de signature. 3 établissements ont obtenu le label de niveau 1 « accès ouvert au savoir » (Saint-Jean de Monts en Vendée, l'Institut Français de Berlin et la médiathèque de l'ancien collège de Sézanne dans la Marne). 1 établissement a obtenu le label de niveau 2 « accès et partage des savoirs » (la Bibliothèque Universitaire des Langues et Civilisations dite la Bulac à Paris) et 1 établissement a obtenu le label de niveau 3 « accès, partage et coproduction de savoirs » (la Bm de Lyon).

Cette charte est un véritable outil de politique publique à soumettre aux responsables des collectivités, des bibliothèques et aussi et surtout à faire connaître ! Enfin la non-obtention d'un label ne doit pas être considéré comme un échec mais comme un diagnostic permettant à l'établissement d'avancer, de susciter des réflexions en interne et avec ses tutelles.

Sandrine Pouleaud

Nadine Michot

L'application Storit

Après une petite pause repas bienvenue (le coût des repas et leur moindre la qualité reste un mauvais point confirmé), nous assistons à la présentation d'une application gratuite destinée aux smartphones et tablettes par son concepteur et distributeur qui n'est pas bibliothécaire. Il faut en effet noter que pour la première fois dans l'histoire des congrès ABF celui de 2016 est ouvert à des non bibliothécaires !

Monsieur Patrice Miconi présente son application baptisée « Storit » est donc le concept est de télécharger sa bibliothèque sur son portable ou sa tablette IOS ou ANDROID ou comment avoir tous ses livres dans la poche ! En partenariat avec Amazon, il suffit de scanner la code-barre du livre et de le placer sur une étagère virtuelle. Il est également possible de partager ses expériences de lecture ou pas, de noter ses impressions de lecture via Facebook, twitter. L'application compte actuellement 3500 adhérents, les 2/3 sont en France. Les autres sont en Suisse, Belgique et Canada. Il dispose d'un stand au sein du salon professionnel.

Sandrine Pouleaud